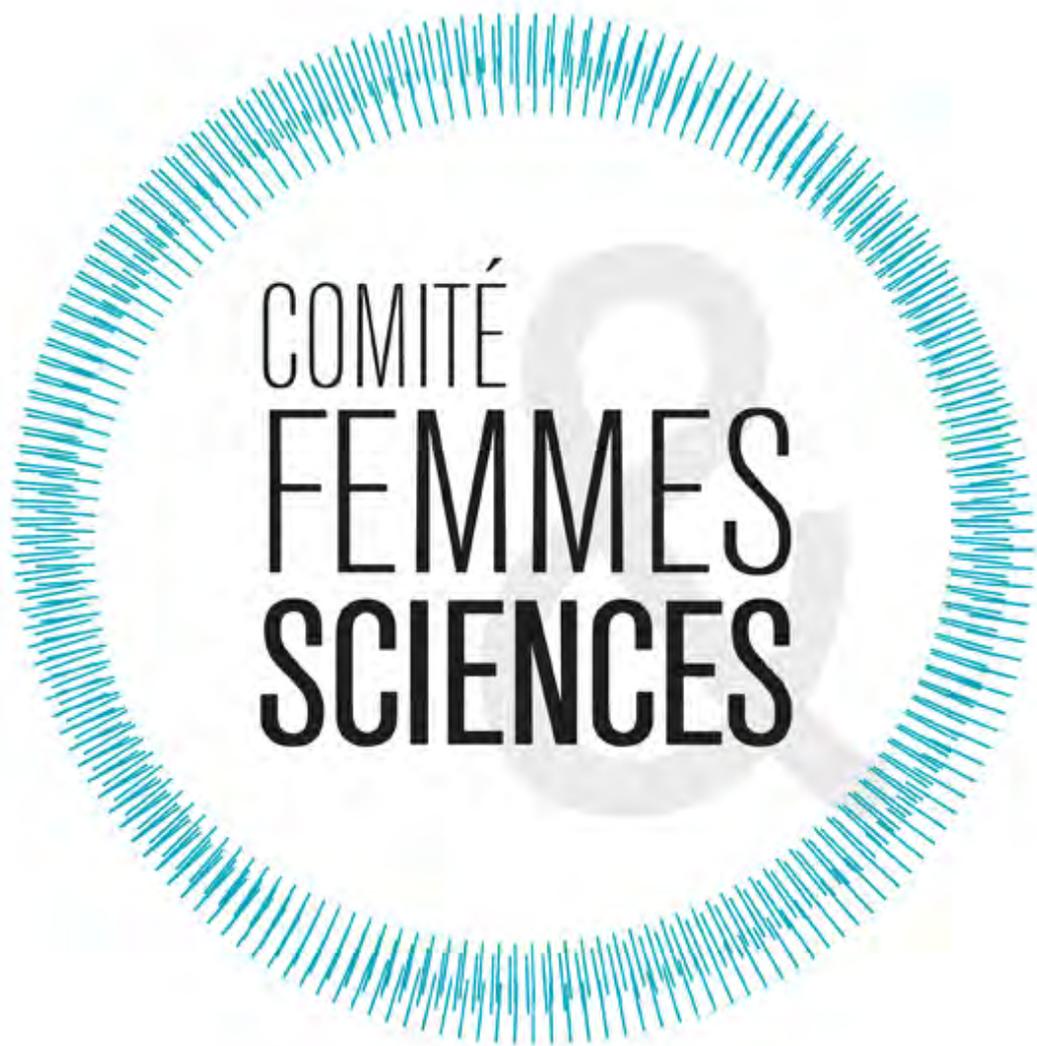




COMITÉ FEMMES ET SCIENCES
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2018-2020



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
01. LE CADRE LÉGAL	4
01.1 / Décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences	4
01.2 / Décret-programme du 11 juillet 2018.....	4
01.3 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences.....	5
02. PROGRAMME DE TRAVAIL	6
02.1 / Axes de travail.....	6
02.2 / Actions du Comité.....	8
02. 2.1 / Journée du 11 février (2 ^{ème} édition).....	8
02. 2.2 / Journée du 11 février (3 ^{ème} édition).....	9
02. 2.3 / Midi de l'ARES sur la mobilité internationale.....	10
02. 2.4 / Midi de l'ARES sur l'insertion professionnelle des docteur-es.....	11
02. 2.5 / Journée de Formation à l'intégration d'un critère de sexe/genre dans les projets de recherche	12
02. 2.6 / Note à la chambre des universités sur les congés parentaux	13
02. 2.7 / Participation au projet E-classe.....	14
02.3 / Le prix Comité Femmes et Sciences.....	14
02. 3.1 / Descriptif	14
02. 3.2 / Prix 2019 (1 ^{ère} édition)	15
03. DECISIONS DU COMITE	16
03.1 / Réunion du 4 mai 2018.....	16
03.2 / Réunion du 21 août 2018.....	17
03.3 / Réunion du 7 décembre 2018.....	18
03.4 / Réunion du 12 mars 2019.....	18
03.5 / Réunion du 4 juin 2019.....	19
03.6 / Réunion du 1 ^{er} juillet 2019	19
03.7 / Réunion du 6 septembre 2019.....	20
03.8 / Réunion du 13 novembre 2019.....	20
03.9 / Réunion du 3 mars 2020.....	21
03.10 / Réunion du 2 juin 2020.....	22
ANNEXES.....	23

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite »
– Henry Ford

J'ai gardé un souvenir très précis du coup de fil reçu en avril 2018 de la part de Bernard Fusulier, 1^{er} président du comité, me proposant de me présenter pour prendre sa suite. Certains critères penchaient en ma faveur, alternance en genre et en institution à la présidence ... mais certainement pas les compétences scientifique dans un domaine qui m'était étranger avant d'intégrer le comité. Oserais-je avouer que j'ai découvert la courbe « en ciseaux » des ratios femmes/hommes dans l'avancement de la carrière académique très peu de temps avant ma désignation ? En bref ... je ne me serais jamais présentée spontanément à la présidence mais ... à force d'arguments, je me laisse convaincre par Bernard Fusulier ... les points essentiels étant l'assurance du support des référent-es de l'ARES (tout à fait vrai) et la charge de travail 'tout à fait gérable' associée (plutôt faux ...).

Me voici donc désignée à la barre du comité en mai 2018 avec pour bagage toute ma bonne volonté et mon vécu en tant qu'étudiante, doctorante, postdoctorante, chercheuse qualifiée F.R.S.-FNRS puis académique au sein d'une faculté, les sciences appliquées, où la place des femmes progresse mais reste largement minoritaire. A posteriori, ces deux années ont été éreintantes vu la poursuite des groupes de travail en cours à mon arrivée et la gestion des nouvelles activités mais très riches humainement. Les échanges entre membres des six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du F.R.S.-FNRS, des cabinets ministériels sans oublier les 'personnes 'contact genre' furent souvent animés, parfois tendus mais toujours dans la bienveillance et ont permis de contribuer sous divers aspects aux missions du comité. Si je dois retenir deux moments forts, c'est sans hésitation les manifestations organisées à l'occasion de la journée Unesco des femmes et filles de sciences en 2019 et 2020. Mon parcours personnel n'est évidemment pas étranger aux choix des thématiques, la première portant sur l'attractivité des STEM (Science, Technique, Ingénierie, Mathématique), vis-à-vis des filles et la seconde en lien avec les biais de genre dans le numérique. Cette journée du 11 février et l'organisation d'une manifestation associée est devenue une activité phare et récurrente du comité, tout comme l'attribution du prix « Comité Femmes et Sciences » créé en vue de soutenir le master interuniversitaire en études de genre au travers de la mise en évidence de mémoires de fin d'étude.

De nombreux chantiers sont toujours en cours ou ont déjà été menés à bien par mon successeur Jean-Christophe Leloup ... réalisation de capsules vidéos, généralisation de l'accès au congé parental, introduction d'un critère 'genre' dans les ARC, sensibilisation et lutte contre le harcèlement, ... le comité et ses membres ont encore du pain sur la planche. Je remercie chaleureusement toutes les personnes croisées au cours de mon mandat ... elles resteront des soleils sur ma route !

Angélique LÉONARD

Présidente du Comité Femmes et Sciences 2018-2020

01. LE CADRE LÉGAL

01.1 / DÉCRET DU 10 MARS 2016 INSTITUANT LE COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Le 10 mars 2016, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret instituant le Comité Femmes et Sciences, lui donnant ainsi un cadre légal. Entré en vigueur le 1er avril 2016, son secrétariat est assuré par l'ARES qui l'accueille.

Le Comité a choisi en son sein une présidence (Angélique Leonard, ULiège) et une vice-présidence (Joël Groenenveld, F.R.S.-FNRS) dont les mandats couvrent la période de mai 2018 à septembre 2020.

L'objectif général assigné au Comité par le décret est de promouvoir et d'améliorer la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques.

Les missions du Comité sont quant à elles de :

- » formuler des avis et des recommandations (d'initiative ou à la demande) ;
- » assurer l'échange d'informations et la diffusion de bonnes pratiques entre universités, le F.R.S.-FNRS, l'administration et les ministres compétents ;
- » faciliter la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite en matière d'égalité femmes – hommes ;
- » participer à la définition des prises de positions de la CfB au sein du Groupe d'Helsinki.

01.2 / DÉCRET-PROGRAMME DU 11 JUILLET 2018

Le Décret-programme du 11 juillet 2018 portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux Fonds budgétaires, aux Affaires générale, à la Culture, aux Ecoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels modifie le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences.

Ce décret-programme :

- » met à jour la dénomination du « groupe d'Helsinki » ;
- » modifie le statut des « Personnes contact genre » au sein du Comité en les faisant devenir membres à voies délibératives ;
- » alloue au Comité un financement de 25.000 euros (indexé annuellement).

Suite à l'adoption de ce décret, le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité a été mis à jour (voir Annexe 1)

01.3 / ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DU 4 MAI 2016 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Les membres du Comité sont désigné-es par arrêtés du gouvernement (AGCF du 4 mai 2016, AGCF du 13 juin 2018, AGCF du 10 octobre 2018, AGCF du 28 novembre 2018, AGCF du 1^{er} mars 2019, AGCF du 4 décembre 2019, AGCF du 2 juillet 2020).

En 2018-2020, sous la présidence d'A. Leonard, les membres désigné-es en vertu de l'article 6 du décret du 10 mars 2016 sont :

UCLouvain	ULiège
Florence Degavre remplacée par Tania Van Hemelryck (28/11/2018) Bernard Fusulier Edithe Antoine (PCG)	Angélique Léonard Aurore Richel remplacée par Marie-Laure Fauconnier (1/3/2019) Annie Cornet (PCG)
ULB	UMons
Laurent Licata remplacé par Jean-Christophe Leloup (4/12/2019) Valérie Piette Monique Tavernier (PCG)	Amandine Nachtergaele Dimitri Cauchie Catherine Gravet (PCG)
UNamur	USLB
Vincent Englebert remplacé par Annick Sartenaer (1/3/2019) remplacée par Isabelle Parmentier (2/7/2020) Laurence Hennuy Nathalie Grandjean (PCG)	Catherine Delforge remplacée par Yannick Vanderborght (28/11/2018) Charlotte Pézeril Marie-Eve Carrette-Bouchat (PCG) remplacée par Laura Bertora (28/11/2018)
F.R.S.-FNRS	ARES
Julie Amerlynck Joël Groeneveld Nadège Ricaud (PCG)	Isabelle Fery remplacée par Marie Welsch (13/6/2018) Kevin Guillaume
Gouvernement de la FWB (Ministres en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances)	
Jean-Christophe Leloup remplacé par Colienne Lejeune (4/12/2019) remplacée par Alexandra Adriaenssens (2/4/2020) Barbara Brunisso remplacée par Nathalie Vandenplas (4/12/2019) remplacée par Anne-Sophie Tirmarche (2/7/2020) Virginie Vandeputte (depuis le 4/12/2019)	
Administration de la FWB : DGENORS	Administration de la FWB : DEC
Chantal Kaufmann remplacée par Marc Vanholsbeeck (28/11/2018) Benjamin Monnoye remplacé par Martin Degand (28/11/2018)	Alexandra Adriaenssens remplacée par Margarita Romengo (2/7/2020) Audrey Heine remplacée par Matilda Delier (28/11/2018)

02. PROGRAMME DE TRAVAIL

02.1 / AXES DE TRAVAIL

En 2018-2020, le Comité Femmes et Sciences a poursuivi les axes de travail initiés sous la présidence précédente.

Pour rappel, les axes de travail décrits ci-dessous sont établis en vertu de l'article 4 du décret qui mentionne que le Comité a pour mission de « (...) formuler des avis et des recommandations sur toutes questions afférentes à l'égalité des femmes et des hommes dans la domaine scientifique et académique (...) ».

Compte tenu de ses objectifs et missions, la nature des travaux du Comité relève en grande partie de la réflexion, de discussions, d'échanges de pratiques et d'expériences menés en amont de ces avis et recommandations.

Les axes décrits ci-dessous sont indicatifs et ne comportent pas de hiérarchie en termes de priorités.

AXE DE TRAVAIL 1 : CRITÈRES DE RÉGULATION DE LA RECHERCHE ET DES CARRIÈRES

- » Mener une réflexion sur les impacts négatifs des modes de régulation actuels de la recherche en matière d'égalité femmes-hommes dans les carrières scientifique et académique, en ce compris leur critériologie et leur mode de fonctionnement.
- » Promouvoir l'intégration d'une dimension genre dans les projets de recherche.
- » Soutenir l'introduction d'un critère d'égalité femmes - hommes dans la clef de répartition des crédits de recherche octroyés aux différentes universités, comme cela est déjà le cas en Flandres.
- » Examiner les conditions d'une mobilité et d'une inscription internationale non discriminantes dans l'engagement et la poursuite d'une carrière scientifique/académique. Le Comité s'interrogera aussi sur les alternatives à la mobilité internationale à travers la reconnaissance des expériences dans des institutions scientifiques nationales.

AXE DE TRAVAIL 2 : CONCILIATION DES VIES PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE

- » Diagnostiquer les dispositifs et mesures mis en place dans les universités en faveur d'une meilleure articulation des vies professionnelles et privées (familiales et parentales en particulier) tout au long de la carrière (congrés circonstanciels, crèches, télétravail, etc.) en veillant à ce qu'au nom de la conciliation on ne renforce les inégalités entre les femmes et les hommes.

- » Réfléchir aux conditions du déroulement de la carrière dans une optique parcours de vie dans la mesure où les enjeux de la conciliation peuvent varier dans le temps.

AXE DE TRAVAIL 3 : SITUATION PROFESSIONNELLE DES CHERCHEUR·E·S

- » Contribuer à la création d'un observatoire des carrières scientifiques et académiques intégrant une approche genre qui intègre de façon systématique des statistiques sexuées.
- » En lien avec cet observatoire, analyser la manière dont les chercheur·e·s irriguent le tissu socio-économique et dont s'opère l'insertion des doctorant·e·s dans le marché de l'emploi en posant la question des différences de genre.
- » Rassembler et partager des bonnes pratiques en matière de sélection et de promotion non-discriminantes ainsi que de mentoring.
- » Être attentifs aux questions de sexisme, de harcèlement, de burn-out et de bien-être au travail en ciblant prioritairement les femmes.

AXE DE TRAVAIL 4 : GENRE ET POLITIQUES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

- » Contribuer à l'intégration de la dimension du genre dans les politiques d'enseignement supérieur, conformément au décret sur l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française du 7 janvier 2016.
- » Informer sur les opportunités de formations des membres du Comité et du réseau des personnes de contact genre ; le secrétariat du Comité peut servir de ressources.
- » Poursuivre un objectif d'équilibre dans la composition des commissions scientifiques et des conseils académiques afin de promouvoir la diversité de cette représentation. 3
- » Soutenir l'offre d'un master de spécialisation interuniversitaire en genre dès l'année académique 2017-2018.
- » Rassembler des bonnes pratiques en la matière et les partager entre différentes universités.

AXE DE TRAVAIL 5 : RECONNAISSANCE DES FEMMES DANS LA RECHERCHE ET LES RÉSULTATS DE RECHERCHE PORTANT SUR LE GENRE

- » Veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes soit mieux respectée dans l'attribution des prix académiques. Pour alimenter sa réflexion, le Comité pourrait comptabiliser le nombre de femmes ayant remporté les principaux prix, analyser les critères d'attribution et formuler, sur cette base, des recommandations en faveur d'une attribution moins genrée de ces prix.
- » Réfléchir à l'opportunité d'instaurer un Prix récompensant le travail exemplaire d'une chercheuse et soutenir sa diffusion médiatique.
- » Valoriser les résultats de recherche contribuant à une meilleure connaissance de la problématique du genre.

02.2 / ACTIONS DU COMITÉ

02.2.1 / JOURNÉE DU 11 FÉVRIER (2^{ÈME} ÉDITION)

À l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, initiée par l'UNESCO et ONU-Femme en 2015, le Comité Femmes et Sciences a décidé d'organiser annuellement un événement.

Le 11 février 2019, le Comité a organisé une journée rencontre « Regards croisés sur les carrières au féminin dans les STIM ».

Les inégalités de genre s'amplifient au fur et à mesure du niveau de développement des carrières, tant dans le monde industriel qu'académique. De nombreuses actions sont mises en place à la fois par des associations, des entreprises, des consortiums de chercheurs, le monde politique, afin, d'une part, d'augmenter l'attractivité des filières STIM lors du choix d'études et, d'autre part, de favoriser l'égalité au niveau des divers échelons de carrière.

La rencontre de ce 11 février, organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, vise à croiser les points de vue sur diverses actions mises en place, en particulier pour attirer les femmes et jeunes filles dans le domaine des STIM. Les sciences informatiques qui font appel à pratiquement tous les domaines des STIM seront incluses dans les discussions.

Par des témoignages venant des mondes associatif, entrepreneurial, académique, politique, etc., des actions collaboratives concrètes à mettre en place en Fédération Wallonie-Bruxelles seront proposées et discutées lors d'une table ronde de clôture en présence de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns.

L'idée est de créer une task force à l'issue de cette journée et de travailler ensuite à la concrétisation des actions proposées.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE ÉTAIT :

- » Introduction par Pr Angélique Leonard, présidente du Comité Femmes et Sciences
- » Session « Objectiver la situation : statistiques et résultats d'études scientifiques »
 - » « *Pourquoi les jeunes femmes boudent-elles les STIM ? Réussite, motivation et orientations d'études selon le genre* » par Dominique LAFONTAINE, professeure, sciences de l'éducation, ULiège
 - » « *EU support to gender equality in research and innovation* » par Roberta PATTONO, European Commission, DG Research & Innovation B6 - Inclusive Societies
 - » « *Effet interférent des stéréotypes de genre sur les performances des filles en sciences* » par Isabelle REGNER, professeure, laboratoire de psychologie cognitive, Aix- Marseille Université
- » Session « Se nourrir d'initiatives concrètes »
 - » « *Une éducation aux sciences plus inclusive pour encourager les vocations scientifiques* » par Marie-Agnès BERNARDIS, chargée de mission égalité, coordinatrice du projet Hypatia, Universcience

- » « *Présentation des activités de l'association* » par Florence BARNIER, directrice du développement et de la communication, Elles bougent asbl
- » « *The Flemish STEM Action Plan 2012-2020, it's goal, achieved indicators and challenges for 2020-2030* » par Christel OP DE BEECK, Département Onderwijs & Vorming, Vlaamse Overheid
- » « *Famille, école, travail : changer les environnements pour moins de discrimination dans les STIM* » par Simon MOREAU, responsable du projet Genre-et-TIC, Interface3 asbl
- » « *Le point de vue des entreprises : stratégie et bénéfices attendus* » avec Dominique Demonté, directeur d'Agoria Wallonie, Frédéric Druck, administrateur délégué d'Essenscia Bruxelles, Hélène Le Moing, recruitment manager chez Total, Rosana Buttiglione, chef de service maintenance-instrumentation chez Electrabel-Engie Group.
- » Table ronde « *Quelles recommandations et pistes d'actions concrètes pour attirer les filles dans les STIM en fédération Wallonie-Bruxelles ?* » avec Marie-Martine Schyns, Ministre de l'éducation, Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pierre Wolper, recteur de l'ULiège, Chritine Renotte, doyenne de la faculté polytechnique à l'UMons, Cécile Josse, directrice de la catégorie technique de la Haute école provinciale de Hainaut, Dominique Demonté, directeur d'Agoria Wallonie, Morgane Justens, présidente de l'UNECOF.

02. 2.2 / JOURNÉE DU 11 FÉVRIER (3^{ÈME} ÉDITION)

À l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, initiée par l'UNESCO et ONU-Femme en 2015, le Comité Femmes et Sciences a décidé d'organiser annuellement un événement.

Le 11 février 2020, le Comité a organisé une journée « Les enjeux du numérique pour les femmes et filles de science / Intelligence artificielle : opportunités et menaces ».

Deux constats sont à l'origine de la thématique retenue pour l'édition 2020 : la sous-représentation des femmes dans les domaines du numérique au sens large d'une part et, d'autre part, l'existence de biais de genre au sein des technologies de l'intelligence artificielle (IA), conduisant à reconduire de manière implicite les inégalités hommes/femmes. Par ailleurs de nombreuses études scientifiques montrent les multiples opportunités que représentent ces domaines à la fois pour le développement de carrières au féminin et pour l'accélération du déploiement économique des entreprises.

La journée commencera par des interventions de spécialistes issues de la sociologie, du numérique, de la didactique,...objectivant ces constats. Elle se poursuivra par des interventions en lien avec les stratégies déjà mises en place ou à développer à différents niveaux (pouvoirs publics, associations, monde de l'entreprise, enseignement...) pour promouvoir la place des femmes et filles de science dans le numérique et contrer les biais de genre. La journée se termina par une table ronde visant à dégager les pistes d'actions prioritaires à mettre en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE ÉTAIT :

- » Introduction par Pr Angélique Leonard, présidente du Comité Femmes et Sciences, Madame Valérie Glatigny, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Madame Bénédicte Linard, Ministre des droits des femmes, Madame Mariya Gabriel, commissaire européen à la société numérique.
- » Session « Objectiver la situation : statistiques et résultats d'études scientifiques »
 - » « L'inclusion des femmes dans le développement numérique : lire l'histoire pour agir au présent » par la Professeure Chantal Morley, Institut Mines-Télécom Business School
 - » « Les femmes et le numérique : un mariage impossible ? » par Hélène Raimond, Digital in Wallonia
 - » « Comment rendre les métiers du numérique plus mixtes (femmes/hommes) ? » par Isabelle Lenarduzzi, JUMP
 - » « L'inclusion des femmes dans l'économie digitale : l'exemple de Bruxelles » par Victoria Cannilla
- » Session « Transformation numérique, intelligence artificielle : menaces ou opportunités ? »
 - » « Féminiser l'informatique à l'école » par Fanny Boraita et Julie Henry, UNamur
 - » « Les biais de genre de l'intelligence artificielle » par Ségolène Martin, Kantify
 - » « Women in Digital : les femmes, enjeu économique majeur » par Séverine Waterbley, SPF Economie
 - » « Témoignage de parcours au féminin dans le numérique » par Julie Foulon
- » Table ronde « *Contribuer à la feuille de route fédérale, quelles recommandations et pistes d'actions concrètes en FWB ?* » avec Valérie Gillon (CoderDojo), Laura Beltrame (Agoria), Julie Foulon (Girleek), Chantal Morley (Institut Mines-Télécom Business School), Gaëlle Chapelle (Haute École Léonard de Vinci), Hélène Raimond (Agence du Numérique), Julien Nicaise (ARES) et Séverine Waterbley (SPF Économie).

02. 2.3 / MIDI DE L'ARES SUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

« Les Midis de l'ARES sont des conférences-débats organisées à l'ARES à l'heure du déjeuner (Bruxelles, 12h-14h) autour de questions liées à l'enseignement supérieur, à son internationalisation, à la coopération académique au développement, etc. Structurés autour de l'intervention d'un expert ou de plusieurs panélistes, les Midis de l'ARES sont conçus comme un espace de valorisation d'initiatives ou de travaux de recherche, de réflexion et d'échanges constructifs entre tous les acteurs intéressés par les questions abordées, qu'ils soient académiques, chercheurs, étudiants, issus des ONG, du monde politique ou de l'entreprise... »

Le 7 juin 2018, le Comité a organisé un Midi de l'ARES sur la thématique « Mobilité internationale : quels impacts sur la carrière des chercheur-e-s ? »

La mobilité internationale est devenue aujourd'hui un enjeu majeur pour les chercheur-es comme pour les établissements d'enseignement supérieur. Si beaucoup est fait pour l'encourager, tous les domaines de recherche n'offrent pas les mêmes opportunités et la mobilité elle-même se révèle parfois difficilement compatible avec la vie privée et familiale. Où

en est-on en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelles formes cette nécessaire mobilité peut-elle prendre et existe-t-il des alternatives crédibles à la mobilité de longue durée ?

Pour lancer le débat et pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions, la secrétaire générale du F.R.S.-FNRS, Véronique Halloin, dressera le panorama de la mobilité internationale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sophie Beernaerts présentera, ensuite, les financements des Actions Marie Skłodowska Curie, qui constituent le plus grand système de mobilité au monde en mettant un focus particulier sur la manière dont la Commission européenne prend en compte les difficultés que peut engendrer cette mobilité, notamment sous l'angle du genre. Quant à Jacques Malenfant, il analysera les motivations, les objectifs et les qualités de la mobilité internationale, c'est-à-dire les compétences, savoir-être ou connaissances que cherchent à acquérir les personnes effectuant une mobilité, afin de faire émerger des alternatives à la mobilité de longue durée. Les débats de ce Midi seront animés par Bernard Fusulier, professeur à l'UCL et par ailleurs ex président du Comité Femmes et Sciences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui portera une attention toute particulière sur les aspects genrés de la question.

02. 2.4 / MIDI DE L'ARES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEUR-ES

« Les Midis de l'ARES sont des conférences-débats organisées à l'ARES à l'heure du déjeuner (Bruxelles, 12h-14h) autour de questions liées à l'enseignement supérieur, à son internationalisation, à la coopération académique au développement, etc. Structurés autour de l'intervention d'un expert ou de plusieurs panélistes, les Midis de l'ARES sont conçus comme un espace de valorisation d'initiatives ou de travaux de recherche, de réflexion et d'échanges constructifs entre tous les acteurs intéressés par les questions abordées, qu'ils soient académiques, chercheurs, étudiants, issus des ONG, du monde politique ou de l'entreprise... »

Le 3 octobre 2019, le Comité a organisé un Midi de l'ARES sur la thématique « *Insertion professionnelle des docteur-es* »

En lien avec l'augmentation du niveau d'études et les politiques européennes de soutien à la recherche pour construire une société de la connaissance, le doctorat, le diplôme le plus élevé dans l'espace de qualification, est de plus en plus attractif. Il concerne des milliers de personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, en l'espace d'un peu moins de vingt ans, le nombre de doctorant-es inscrit-es dans l'espace Wallonie-Bruxelles, est passé de 3 592 en 1996 à 6 444 en 2014 selon les données du Conseil des Recteurs de l'Enseignement Francophone. Ce constat ne se limite pas à la Belgique, il est observé mondialement.

Si le nombre de doctorant-es et de doctorats décernés a fortement augmenté, en revanche, la possibilité d'obtenir un poste permanent dans la recherche et l'enseignement universitaires n'a pas cru de façon proportionnelle, et le phénomène est international. De par ce déséquilibre, le marché académique sature et la question de l'insertion professionnelle des docteur-es

nouvellement proclamé-es se pose inévitablement. Jusqu'il y a peu, elle restait cependant encore peu documentée en Belgique francophone.

Or, la formation des docteur-es dans les universités et la manière dont ils/elles irriguent les tissus socio-économiques constituent un enjeu sociétal en même temps qu'une promesse pour les personnes engagées dans la recherche scientifique. C'est la raison pour laquelle des études sont actuellement en cours pour essayer de mieux cerner l'insertion professionnelle des docteur-es en Belgique francophone.

En outre, une série de stéréotypes persiste, par exemple lorsque les titulaires d'un doctorat sont considérés par les employeurs comme peu taillés pour le monde de l'entreprise, trop pointus et pas assez pratiques. Inversement, les docteur-es peuvent aussi avoir des préjugés à l'égard des autres secteurs d'emploi, perçus comme peu épanouissants.

Cette méconnaissance, voire méfiance, mutuelle peut avoir un impact sur le recrutement : les entreprises éprouveraient des difficultés à évaluer le potentiel des docteur-es et ceux/celles-ci se projetteraient difficilement dans les milieux professionnels non-universitaires.

Que savons-nous du futur professionnel des docteur-es diplômé-es des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quels soutiens apporter aux docteur-es pour fluidifier leur insertion sur le marché de l'emploi ?

Ce Midi de l'ARES, initié par le Comité Femmes et Sciences, a pour objectif de mieux connaître la réalité de l'après doctorat et de réfléchir aux dispositifs à mettre en œuvre pour soutenir l'insertion professionnelle des docteur-es, tout en étant attentif à la question du genre.

Animé par Bernard Fusulier, ce Midi de l'ARES fait intervenir :

- » Neda Bebiroglu & Baptiste Dethier, conseillers scientifiques à l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques, F.R.S.-FNRS.
- » Nathan Gurnet, diplômé en sociologie et certifié en statistiques.
- » Marine Jaeken, responsable d'accompagnement à l'emploi chez Objectif Recherche au service de coaching pour les chercheur-es.
- » Bérénice Kimpe, responsable du pôle international ABG - Association Bernard Gregory.

02. 2.5 / JOURNÉE DE FORMATION À L'INTÉGRATION D'UN CRITÈRE DE SEXE/GENRE DANS LES PROJETS DE RECHERCHE

Pour faire suite à l'enquête menée début 2018 sur l'intégration d'une analyse de sexe / genre dans la recherche, le Comité a organisé le 20 mai 2019 une journée « Formation à l'intégration d'un critère de sexe/genre dans les projets de recherche ».

La dimension sexe/genre dans les projets de recherche est différente de l'équilibre femmes-hommes dans la composition des équipes de recherche. Elle vise plutôt à l'intégration d'un critère de sexe/genre dans le contenu même de la recherche dont elle permet ainsi d'améliorer la qualité, l'efficacité et la pertinence, notamment en termes de réponse aux besoins des femmes et des hommes en tant qu'utilisateurs des résultats de la recherche, et d'adaptation de la production de biens et services aux marchés potentiels.

En s'inspirant du projet ERA-NET GENDER-NET, le Comité Femmes et Sciences a mené, en 2018, une enquête sur l'intégration de la dimension sexe/genre dans les projets de recherche auprès des universités et d'institutions qui financent la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'auprès du SPP Politique scientifique (cfr rapport 2016-2018 du Comité).

L'objectif de l'enquête était d'analyser les stratégies institutionnelles visant l'intégration de la dimension sexe/genre dans les projets de recherche, d'évaluer la prise en compte de la dimension sexe/genre dans l'octroi des financements de recherche par les organismes de recherche et de sensibiliser les différents organismes à la dimension sexe/genre dans les projets de recherche.

Suite aux résultats de cette enquête et à la demande des organismes qui y ont répondu, le Comité Femmes et Sciences a organisé, en collaboration avec l'ARES, une journée de formation sur l'intégration de la dimension sexe/genre dans les projets de recherche et sur son impact sur les financements (européens, internationaux, nationaux/fédéraux, régionaux).

L'objectif de cette journée est de montrer l'importance pour les chercheur-es de tenir compte de la dimension sexe/genre dans leurs projets de recherche, d'expliquer comment intégrer cette dimension dans leurs projets de recherche, mais également sa pertinence pour décrocher des financements nationaux, internationaux ou européens.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE ÉTAIT :

- » Présentation des résultats de l'enquête réalisée en 2018 par Joël Groeneveld (F.R.S.-FNRS), vice-président du Comité Femmes et Sciences
- » Intervention d'Anne Pépin, Senior policy officer, commission européenne, DG Recherche et innovation, unité B6 – sociétés inclusives, secteur genre
- » Intervention d'Hilda Romer Christensen, Associate research professor, head of the Co-Ordination for gender studies, head of gender certificate, University of Copenhagen
- » Intervention de Thierry Glinne, Attaché SPP Politique scientifique fédérale – BELSPO, coordinateur général – chef de projet Gender mainstreaming & Egalité des chances.

02. 2.6 / NOTE À LA CHAMBRE DES UNIVERSITÉS SUR LES CONGÉS PARENTAUX

Les réflexions du GT « Conciliation des vies privée et professionnelle » ont mené à l'élaboration d'un tableau récapitulatif des droits au congé parental des membres du corps académique, du corps scientifique, mais également du personnel administratif et technique des institutions. Les constatations ainsi dégagées ont été adressées dans une note à la Chambre des universités du 14 janvier 2020. Celle-ci s'est engagée à réfléchir à la mise en place de solutions adaptées.

02. 2.7 / PARTICIPATION AU PROJET E-CLASSE

Sur proposition du GT « Genre et politiques d'enseignement et de formation », dans le contexte de la Réforme de la formation initiale, le Comité Femmes et Sciences a souhaité s'associer au projet « E-classe ». Cette plateforme de ressources numériques, éducatives et pédagogiques a été créée le 2 avril 2019 dans le cadre du pacte d'excellence. Le service général du Numérique éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui en assure la gestion, a été invité par le Comité, en sa séance du 3 mars 2020, afin de présenter les outils mis à dispositions de la communauté éducative. L'objectif est d'inviter les membres du Comité à alimenter la plateforme de contenus liés au genre, en vue d'aider les enseignant-es et futur-es enseignant-es dans l'élaboration de leurs cours.

02.3 / LE PRIX COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

02. 3.1 / DESCRIPTIF

Par ce prix, le Comité Femmes et Sciences souligne l'importance et la pertinence du master de spécialisation en études de genre qui permet la transmission et la diffusion de connaissances essentielles dans le contexte des questions d'égalité hommes-femmes dans les domaines académique et scientifique.

Ce prix récompense un mémoire traitant de la question du genre et de l'égalité des sexes, quelle que soit la discipline scientifique concernée, et qui se distingue par son originalité, sa qualité scientifique et ses perspectives sociétales.

Ce prix comporte deux catégories :

- » Prix mémoire-recherche pour un mémoire dont l'objectif est de produire une recherche scientifique originale ;
- » Prix mémoire-stage pour un mémoire dont l'objectif est de produire une analyse critique articulant une problématique rencontrée sur le lieu de stage et des lectures théoriques.

Ce prix, d'une valeur de 1 000 €, est décerné tous les ans lors de la cérémonie de remise des diplômes du master de spécialisation en études de genre.

Le jury est composé de sept membres :

- » La présidence du Comité ;
- » Trois membres du Comité qui ne sont pas membres du Comité de gestion du Master de spécialisation en études de genre, qui n'assurent pas la présidence du jury interuniversitaire du Master ou qui ne présentent pas de conflit d'intérêt entre leurs activités professionnelles et le fait d'être membre du jury.
- » Trois personnes extérieures au Comité choisies de façon à présenter une diversité des expertises.

Les mémoires sont évalués par le jury sur base des dossiers de candidatures selon les critères suivants :

- » Maîtrise de la problématique et/ou des enjeux (théoriques et/ou empiriques) liés au genre,
- » Originalité et pertinence du sujet,
- » Qualité scientifique (rigueur de la méthode proposée, richesse et pertinence des données et de l'analyse),
- » Qualité rédactionnelle,
- » Interdisciplinarité,
- » Potentiel de développement futur des travaux.

02. 3.2 / PRIX 2019 (1^{ÈRE} ÉDITION)

Les membres du jury étaient :

- » la présidente Angélique Leonard ;
- » les membres du Comité : Dimitri Cauchie, Laura Bertora, Monique Tavernier ;
- » les expert-es externes : Patrick Charlier, Safia Kessas, Nadine Plateau.

Le prix du mémoire-recherche a été décerné ex-aequo à **Johanne Montay** pour son mémoire consacré au « **Sexisme en politique belge : une enquête auprès des élues et attachées de presse** » et à **Bénédicte Fontaine** pour son mémoire intitulé « **Qui sont ces « corps qui comptent » ? Résumé d'un parcours dans le texte de Judith Butler** ». Le prix du mémoire-stage a été décerné quant à lui à **Lauraline Michel** pour son mémoire intitulé « **De femmes sans voix à une vie de choix** ».

Johanne Montay a évalué les manifestations principales du sexisme en politique belge en se concentrant sur les élues directes du Parlement fédéral et des entités fédérées et comparé les comportements sexistes subis par ces élues à ceux qu'expriment des femmes habituées à un niveau subalterne de la politiques, les collaboratrices ou attachées parlementaires (voir résumé du travail en Annexe 2).

En mettant en discussion l'ouvrage « Ces corps qui comptent » de Judith Butler avec des auteurs clefs des sciences humaines tels que Bourdieu, Laplantine, Douglas et Goffman, Bénédicte Fontaine a posé les bases nécessaires pour pouvoir mener une recherche sur les dominants, et plus précisément sur le corps des dominants, comme marqueur de leur place dans l'espace public et dans l'espace social (voir résumé du travail en Annexe 3).

Lauraline Michel a observé le phénomène migratoire dans une perspective de genre, ce qui lui a permis non seulement de souligner les situations inégales dans lesquelles se retrouvent les femmes qui décident de migrer mais aussi de mettre en lumière les différents types de violences auxquelles elles sont spécifiquement confrontées (voir résumé du travail en Annexe 4).

03. DECISIONS DU COMITE

Le Comité Femmes et Sciences se réunit plusieurs fois par an lors de « plénières ».

En 2018-2020, sous la présidence d'Angélique Léonard, le Comité a organisé dix plénières :

- » 4 mai 2018
- » 21 août 2018
- » 7 décembre 2018
- » 12 mars 2019
- » 4 juin 2019
- » 1^{er} juillet 2019
- » 6 septembre 2019
- » 13 novembre 2019
- » 3 mars 2020
- » 2 juin 2020

A l'issue de chacune de ces réunions, un compte-rendu des décisions du Comité est rendu public. L'ensemble de ces décisions sont reprises *in extenso* ci-dessous.

03.1 / RÉUNION DU 4 MAI 2018

Les mandats de président-e et de vice-président-e étant arrivés à échéance, le Comité Femmes et Sciences a respectivement nommé Angélique Léonard, professeure à l'Université de Liège, et Joël Groeneveld, responsable Mobilité et Congrès au F.R.S.-FNRS, pour le piloter durant les deux années à venir.

Le GT axe 1. CRITÈRES DE RÉGULATION DE LA RECHERCHE ET DES CARRIÈRES organise, le jeudi 7 juin, un Midi de l'ARES sur la thématique : « MOBILITÉ INTERNATIONALE : QUELS IMPACTS SUR LA CARRIÈRE DES CHERCHEUR·E·S ? ». Véronique Halloin, secrétaire générale

du F.R.S.-FNRS, Sophie Beernaerts, cheffe d'unité à la DG EAC de la Commission européenne et Jacques Malenfant, professeur à l'Université de la Sorbonne y sont notamment invités. Ils y apporteront, lors d'un débat animé par Bernard Fusulier, professeur à l'UCL, leurs réflexions et expériences sur cette problématique.

Dans le prolongement de la journée du 8 février 2018 : « CARRIÈRE DES JEUNES CHERCHEURES: Quelles solutions ont-elles trouvées pour contourner les obstacles ? » une question parlementaire sur l'harmonisation des statuts des chercheuses au regard des congés de maternité, a été adressée le 6 mars à Monsieur le Ministre Marcourt. Dans sa réponse, le Ministre a annoncé qu'un montant de 800 000€ sera alloué pour financer le remplacement du personnel académique en congé de maternité. Le Comité Femmes et Sciences se félicite de cette décision qui s'inscrit en droite ligne dans les travaux du **GT axe 2. CONCILIATION DES VIES PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE.**

Une rencontre entre les services de presse des universités et l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) a été organisée par le **GT axe 5. RECONNAISSANCE DES FEMMES DANS LA RECHERCHE ET LES RÉSULTATS DE RECHERCHE PORTANT SUR LE GENRE**. Les représentants de l'AJP ont présenté le projet « Expertalia » qui vise à encourager la diversité dans le choix des expert·e·s cité·e·s ou intervenant dans la presse et les médias. Cette rencontre a également permis d'engager une collaboration entre l'AJP et les services de presse des universités, un évènement conjoint étant d'ailleurs prévu pour l'année académique 2018-2019.

À l'initiative du **GT axe 5**, le Comité Femmes et Sciences a choisi d'appuyer un label « Gender Friendly » qui distinguerait les colloques qui prennent en compte la dimension de genre dans leur organisation et, en particulier, pour la sélection des orateur·trice·s. Ce label spécifiquement attaché au genre pourrait être proposé à la Commission européenne en complément de celui associé à la diversité au sens large et introduit dans charte du chercheur « EURAXESS ».

03.2 / RÉUNION DU 21 AOÛT 2018

Lors de cette réunion du 21 août, la première de la nouvelle présidence assurée par la professeure Angélique Léonard (ULiège), les membres du Comité ont examiné l'impact des dispositions du décret programme du 11 juillet 2018 sur le décret du 10 mars instituant le Comité Femmes et sciences.

Ce décret-programme apporte essentiellement deux modifications au décret :

- » Le Comité bénéficiera, dès 2018, d'un financement annuel récurrent de 25.000€ pour lui permettre d'assurer son fonctionnement. L'ARES en assurera, pour le compte du Comité, la gestion administrative et comptable ;
- » Les personnes de contact genre (PCG) des universités et du F.R.S.-FNRS deviennent des membres à part entière du Comité.

Ces nouvelles dispositions seront intégrées au règlement d'ordre intérieur qui sera adapté.

Lors de cette réunion, les membres ont également fait le point sur les travaux des cinq groupes de travail. Les pilotes de ces groupes ont été invités par la présidente du Comité à lui faire, pour la prochaine réunion, des propositions en vue de la préparation d'un programme de travail pour les années 2010-2020.

La nouvelle présidente souhaite améliorer la communication du Comité avec le double objectif de renforcer sa visibilité et de valoriser les résultats des groupes de travail. Parmi les activités envisagées, une deuxième rencontre sera organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de sciences. La thématique de cette rencontre sera celle de la réduction du déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Elle se déroulera le 11 février 2019.

03.3 / RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2018

Lors de sa réunion plénière du 7 décembre 2018, le Comité Femmes et Sciences a poursuivi ses discussions sur la modification du règlement d'ordre intérieur suite à l'adaptation du décret du 10 mars 2016 instituant le Comité par le décret-programme du 11 juillet 2018 portant diverses mesures relatives notamment à l'enseignement supérieur.

Ce décret-programme lui octroie en effet, à partir de 2018, une subvention annuelle de 25.000 € et intègre les personnes de contact genre des universités et du F.R.S.-FNRS comme membres à part entière du Comité.

Les membres ont également entendu les pilotes des 5 groupes de travail présenter l'état d'avancement de leurs travaux ainsi que leurs objectifs pour les années 2019 et 2020.

Ces objectifs et les actions qui permettront de les atteindre seront contenus dans un programme de travail mis à jour.

La Présidente du Comité Femmes et Sciences a également présenté le programme de la rencontre du 11 février organisée par le Comité dans le cadre de la journée internationale des femmes et des filles de sciences. Cette rencontre portera sur les carrières au féminin dans les STIM.

03.4 / RÉUNION DU 12 MARS 2019

Lors de sa réunion du 12 mars 2019, le Comité a adopté son nouveau règlement d'ordre intérieur adapté suite à la modification du décret instituant le Comité Femmes et Sciences.

Le bilan de la rencontre du 11 février sur les femmes et les filles dans les STIM a été examiné, notamment sur la base du questionnaire de satisfaction réalisé par l'ARES auprès des participants:

- » le taux de satisfaction des répondants s'élève 94,5%
- » l'objectif de la journée a été considéré comme tout à fait clair pour 76% des répondants, suffisamment clair pour près de 22%
- » pour 63,6% des répondants, la journée a répondu à leurs attentes et 83,6% ont trouvé que les thèmes abordés étaient adaptés à la journée
- » pour 91% des répondants, la journée a permis de mieux cerner les enjeux de la thématique
- » parmi les interventions, celle de la professeure Isabelle Régner sur les stéréotypes de genre a été plébiscitée.

Un état des travaux des groupes de travail a également été présenté. Les actions suivantes peuvent être pointées:

- » organisation d'une rencontre de formation sur l'intégration d'un critère de sexe / genre dans le financement des projets de recherche (20 mai 2019)
- » réalisation d'une étude de faisabilité sur l'intégration d'un critère d'égalité - femmes - hommes dans la clef de répartition des crédits de recherche octroyés aux universités

- » réalisation d'un tableau comparatif des dispositions des différentes universités en matière de congé parental, selon le statut du personnel
- » organisation d'un Midi de l'ARES sur l'insertion professionnelle des chercheurs récemment proclamés (3 octobre 2019)
- » initiatives visant à mieux faire connaître les femmes chercheuses et à mieux reconnaître les résultats de la recherche portant sur le genre.

03.5 / RÉUNION DU 4 JUIN 2019

Lors de sa réunion du 4 juin 2019, le Comité Femmes et Sciences a dressé le bilan et les perspectives de la présidence à mi-mandat.

Suite à ce bilan, les membres ont décidé de se focaliser, durant les deux prochaines années, sur des actions concrètes qui donneront plus de visibilité au Comité. Les groupes de travail sont amenés à clôturer les actions en cours et en proposer de nouvelles qui seront priorisées par la suite.

Ces actions seront menées sans recouper celles du réseau des personnes de contact genre, les deux devant se renforcer les unes les autres.

Pour dégager ces actions, il a été décidé d'organiser prochainement un atelier d'idéation.

Les pilotes des groupes de travail ont également présenté les avancées de leurs travaux.

Par ailleurs, l'organisation des Prix décernés par le Comité Femmes et Sciences à des mémoires réalisés dans le cadre du master interuniversitaire de spécialisation en études de genre (mémoire-recherche et mémoire-stage) lors de l'année académique 2017-2018 a été débattue.

03.6 / RÉUNION DU 1^{ER} JUILLET 2019

Cette réunion du 1er juillet a été importante pour le Comité Femmes et Sciences : ses membres l'ont en effet consacrée entièrement à une planification des actions à court et moyen terme qui seront menées, lors des deux prochaines années, par le Comité.

Lors d'une séance d'intelligence collective, le Comité a dégagé les actions et projets suivants :

- » réaliser des capsules de sensibilisation pour les médias sociaux qui viseraient à déconstruire les stéréotypes sexistes rencontrés au fil de la carrière scientifique et académique et à diffuser le contenu des rapports sur l'état du genre dans les institutions, en particulier les statistiques, les inégalités, les succès rencontrés, etc. et cela afin de susciter une prise de conscience ;
- » encourager la prise en compte du genre dans la formation initiale des enseignants (FIE) ;
- » organiser d'une soirée-conférence de réseautage femmes-sciences-entreprises en FWB ;
- » mener une action sur les Prix (Marie Curie, Francqui, Partenariat Nobel, Alumni Association).

Parmi les autres points importants traités lors de cette réunion, le règlement des Prix décernés par le Comité Femmes et Sciences et leur organisation ont été approfondis et finalisés.

03.7 / RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 2019

Lors de cette réunion, un bilan de l'organisation de la première édition des Prix décernés par le Comité Femmes et Sciences a été fait. Les trois prix décernés - un prix à un mémoire stage et deux prix ex-aequo à des mémoires-recherche - seront remis lors de la remise des diplômes du master en études de genre qui se déroulera au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un état d'avancement des travaux des groupes de travail a également été fait. Parmi les réalisations concrètes de ces groupes figure l'organisation d'un Midi de l'ARES sur « L'insertion professionnelle des doctor-ès », le 3 octobre, à l'initiative du Comité.

Un débat de fond a également eu lieu sur la manière d'envisager la collaboration avec le réseau genre ESNU et, plus largement d'associer les hautes écoles et les écoles supérieures des arts aux travaux du Comité.

La création d'une commission « genre » mentionnée dans la résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées adoptée par le Parlement de la FWB le 24 avril 2019 a aussi été longuement discutée.

03.8 / RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2019

Lors de cette réunion, les membres ont accueilli les nouveaux représentants des ministres compétents pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique d'une part, et les droits des femmes, d'autre part.

La deuxième édition de l'octroi des prix décernés par le Comité a été mise au point. Elle récompensera les mémoires réalisés dans le cadre du master en études de genre durant l'année académique 2018-2019.

Le groupe de travail dédié à la thématique de la conciliation des vies professionnelle et familiale a finalisé une note sur le congé parental qui compare les situations respectives des six universités et du F.R.S.-FNRS.

La méthode de travail pour réaliser des capsules vidéo de sensibilisation aux stéréotypes sexistes rencontrés au fil de la carrière scientifique et académique a été précisée : les personnes de contact genre des universités fourniront des chiffres reflétant une situation ou une bonne pratique accompagnés d'un synopsis qui seront ensuite confiés à une agence de communication afin d'être scénarisés avec un discours argumentatif et un message.

Les membres ont également décidé de consacrer la troisième édition de la « journée internationale des femmes et des filles de science » du 11 février 2020 à la thématique suivante : « genre et transformation numérique ».

03.9 / RÉUNION DU 3 MARS 2020

Lors de la réunion du Comité Femmes et Sciences du 3 mars 2020, des représentants du service général du Numérique éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont venus présenter le projet E-classe, qui propose des outils à destination des enseignant-es. En vue de nourrir la plateforme, le Comité entend contribuer à l'implémentation de ressources pédagogiques liées au genre.

Conformément au décret qui l'institue, le Comité Femmes et Sciences a entamé le processus de renouvellement de ces membres.

L'appel pour le prix du Comité Femmes et Sciences 2020, ainsi que le résumé de l'édition 2019 ont été officiellement publiés à l'issue de la réunion.

Des membres du Comité Femmes et Sciences ont assisté à la pièce #MeeTooAcademia : The Learning Curve, qui s'est tenue au Ministerie van Onderwijs, à La Haye, le 9 décembre 2019. Le Comité Femmes et Sciences envisage d'organiser prochainement une représentation de la pièce en Fédération Wallonie-Bruxelles. La date reste encore à définir.

Le Comité Femmes et Sciences poursuit ses travaux sur l'intégration d'un critère genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées (ARC). À ce stade, une série de simulations sont en cours, en concertation avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Glatigny. L'objectif est d'intégrer ce critère lors de la prochaine modification du décret du 30 janvier 2014 relatif au financement de la recherche dans les universités.

Le 11 février 2020, dans le cadre de la journée des Femmes et Filles de Sciences, le Comité Femmes et Sciences a organisé un événement sur le thème des enjeux du numérique pour les femmes et filles de science et l'intelligence artificielle, auquel ont notamment participé les ministres de l'Enseignement supérieur et du droit des femmes. Le Comité Femmes et Sciences se réjouit du fort taux (97%) de satisfaction révélé par l'enquête réalisée par l'ARES auprès des participant-es. Cette journée aura permis, entre autres, de dégager des pistes d'action qui seront compilées.

Afin de mieux valoriser le travail des personnes de contact genre, le Comité Femmes et Sciences a décidé qu'un rapport transversal soit rédigé et d'en faire la publicité. Le rapport interinstitutionnel sur l'état de l'égalité de genre en 2016-2017, co-établi par les personnes de contact genre des six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le F.R.S.-FNRS, a été publié sur la page dédiée aux personnes de contact genre.

À la demande de la cellule FIE de l'ARES, le Comité Femmes et Sciences participera à la prochaine journée consacrée à la réforme initiale des enseignant-es. Deux membres du



Comité viendront animer un atelier et discuter de l'intégration du volet genre dans la formation initiale des enseignant-es.

Concernant le projet de capsules vidéos de sensibilisation sur les stéréotypes sexistes, le Comité a précisé le thème de la première capsule qui sera réalisée. Celle-ci sera dédiée à la présentation du Comité Femmes et Sciences et de ses missions.

Le Comité projette également de diffuser des rôles modèles à travers des jeux de cartes et des affiches au sein des écoles, en collaboration avec le cabinet de la ministre de l'Education, Caroline Désir.

Enfin, le Comité se félicite des diverses campagnes de sensibilisation qui sont actuellement menées au sein des universités :

- » « Campagne respect » (ULiège)
- » « Stop harcèlement » (ULB)
- » « Campagne Together » (UCLouvain)
- » « Saint-Louis 4 Women's Rights » (Université Saint-Louis - Bruxelles)
- » « 100% Respect » (UMONS)

03.10 / RÉUNION DU 2 JUIN 2020

Les mandats de présidence et de vice-présidence étant arrivés à échéance, le Comité Femmes et Sciences a respectivement nommé Jean-Christophe Leloup, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et Marie Welsch, cheffe de projet aux affaires académiques de l'ARES.



ANNEXE 1
ROI DU COMITE FEMMES ET SCIENCES
DU 19 MARS 2019



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Version actualisée adoptée en réunion plénière du 12 mars 2019

Le Comité Femmes et Sciences,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences (*M.B.*, 24 mars 2016), en particulier son article 7,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences (*M.B.*, 21 juin 2016), tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2018 (*M.B.*, 31 octobre 2018),

Vu le décret-programme du 11 juillet 2018 portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux Fonds budgétaires, aux Affaires générale, à la Culture, aux Ecoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (*M.B.*, 14 août 2018), en particulier son titre III, chapitre III modifiant le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences.

A adopté le présent règlement:

Article 1^{er}

LE COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

1. L'objet, les missions, la composition, le fonctionnement et le financement du Comité sont régis par le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences.
2. Les membres du Comité sont désigné·e·s par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences.

Article 2

PRÉSIDENTE

1. La présidence est désignée par consensus pour une période de deux ans parmi les membres du Comité proposé·e·s par les universités.
2. La présidence fixe l'ordre du jour des réunions du Comité en concertation avec le Secrétariat.
3. La présidence préside les réunions du Comité et est responsable du bon déroulement de son travail.

Article 3

VICE-PRÉSIDENTE

1. La vice-présidence est désignée par consensus pour une période de deux ans parmi l'ensemble des membres du Comité.
2. La vice-présidence remplace la présidence en cas d'absence.

Article 4

SECRÉTARIAT

1. Conformément à l'article 8 du décret instituant le Comité, le secrétariat est assuré par l'Administrateur ou l'administratrice de l'ARES ou son ou sa représentant.e. Il ou elle assiste la présidence dans la gestion du Comité et des réunions.
2. Le secrétariat envoie aux membres du Comité l'ordre du jour des réunions et les documents y afférents au moins une semaine avant la date de la réunion. La correspondance destinée aux membres du Comité leur est adressée par voie électronique.
3. Dans des cas dûment justifiés, la présidence peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un.e membre du Comité, raccourcir le délai de transmission des documents indiqué au paragraphe 2.
4. Le secrétariat rédige un projet de procès-verbal des réunions et le transmet aux membres du Comité dans les quinze jours ouvrables suivant une réunion. Les membres du Comité informent la présidence, par écrit, de leurs observations éventuelles concernant le projet de procès-verbal. En cas de désaccord, la question fait l'objet d'une discussion au sein du Comité lors d'une réunion suivante.
5. Le secrétariat assure la publicité des décisions prises par le Comité.
6. Le secrétariat gère l'Intranet du Comité hébergé par l'ARES et rassemblant les PV des réunions et tous les documents utiles pour le Comité. L'accès à ces documents est réservé aux membres du Comité mais peut, à titre exceptionnel, être également autorisé aux personnes externes associées aux groupes de travail mentionnés à l'article 5.
7. Le secrétariat gère le site Internet du Comité.

Article 5

GROUPES DE TRAVAIL

1. Conformément à l'article 5 du décret instituant le Comité, des groupes de travail peuvent être créés au sein du Comité.
2. Les groupes de travail se pencheront sur des thématiques particulières. Ils pourront associer des expert.e.s externes et, le cas échéant, des représentant.e.s des Hautes Écoles, des Ecoles Supérieures des Arts ou de toute autre organisation que le Comité estimerait utile d'inviter. Ces expert.e.s et représentant.e.s des hautes écoles et des écoles supérieures des arts participent aux réunions à titre consultatif.
3. Les groupes de travail informent les membres du Comité des dates de réunions et des ordres du jour et transmettent le compte-rendu de chaque réunion à la présidence et au secrétariat du Comité.

Article 6

TENUE DES RÉUNIONS

1. Le Comité se réunit au minimum trois fois par an. Les réunions se tiennent dans les locaux de l'ARES. Pour raisons exceptionnelles et dûment justifiées par la présidence, les réunions

peuvent se faire en dehors de l'ARES.

2. La présidence veille à ce que chaque université et le FNRS soient représentés aux réunions.
3. La présidence peut inviter des membres observateurs pour tout ou partie d'une réunion.
4. Le secrétariat établit les listes de présence.
5. L'ordre du jour et le PV de la réunion précédente sont approuvés par les membres du Comité au début de chaque réunion.
6. Chaque membre du Comité peut demander à la présidence d'ajouter un point à l'ordre du jour.
7. A la fin de chaque réunion, la date de la réunion suivante est fixée ou, à défaut, la période durant laquelle elle sera fixée. Pour des raisons exceptionnelles et dûment justifiées par le/la président(e), cette date peut ensuite être modifiée.

Article 7

PRISE DE DECISION

1. Les décisions se prennent par consensus.
2. A défaut de consensus aux termes de deux réunions portant sur la même thématique, le Comité procède à un vote à bulletins secrets.
3. Dans le cas d'un vote à bulletins secrets, les décisions se prennent à la majorité qualifiée portée à 75% minimum des membres présent.e.s ou représenté.e.s par un.e autre membre moyennant l'atteinte d'un quorum de présence de 60 % des membres. Lors de ces votes, les membres présent.e.s ne pourront pas représenter plus de deux autres membres.

Article 8

PROCEDURE ECRITE

1. La présidence peut obtenir l'avis du Comité au moyen d'une procédure écrite.
2. En particulier, la présidence peut recourir à la procédure écrite pour obtenir l'avis du Comité sur des questions qui ont déjà été examinées pendant une réunion du Comité, en cas d'extrême urgence ou de difficultés de représentation des universités ou du FNRS.

Article 9

FINANCEMENT

1. Conformément à l'article 9/1 du décret instituant le Comité, le Comité Femmes et Sciences bénéficie d'une subvention annuelle d'un montant de vingt-cinq mille EUR (25.000 €) allouée par la Communauté française, pour lui permettre d'assurer son fonctionnement et ses activités. Les dépenses admissibles sont les frais de personnel, les frais généraux d'organisation, de fonctionnement et les frais d'équipement du Comité.
2. La prise de décision sur l'usage du financement octroyé et l'affectation des dépenses se déroule conformément à la procédure décrite à l'article 7 du présent ROI.
3. L'ARES assure la gestion administrative et comptable de cette subvention et réalise un rapport annuel des dépenses effectuées pour le Comité. Dans ce cadre, l'administration



de l'ARES est associée à toute décision concernant des dépenses à imputer à charge de la subvention dont elle est chargée de valider la conformité à la réglementation applicable, notamment en matière d'éligibilité des dépenses et de marchés publics, ou de refuser, le cas échéant, l'exécution. Si l'ARES devait refuser une dépense souhaitée par les membres conformément à cette procédure, elle motiverait sa décision auprès de la Présidence du Comité.

Article 10

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Toute modification du Règlement d'ordre intérieur doit être approuvée par les membres du Comité de manière collégiale et par consensus.
2. Le secrétariat informe les Ministres compétents du règlement d'ordre intérieur, ainsi que de toute modification ultérieure qui lui serait apportée.



ANNEXE 2

Résumé du travail de Johanne Montay

Ce mémoire-recherche a pour objectif d'évaluer les manifestations principales du sexisme en politique belge, en se concentrant sur les élues directes des parlements (fédéral et entités fédérées). Il entend également comparer les comportements sexistes subis par ces élues à ceux qu'expriment des femmes situées à un niveau subalterne de la politique, comme les collaboratrices ou attachées parlementaires. Autrement dit, le sexisme diminue-t-il à mesure que le pouvoir augmente ?

Faire parler les femmes d'un sujet sensible, lors d'une étude sur le genre, dans une volonté transformatrice, tels sont les objectifs de ce mémoire.

Pour cette recherche, nous avons adopté un point de vue situé, en n'ignorant pas le positionnement de l'auteure, à la fois journaliste, femme, et à l'époque, rédactrice en chef politique. Tant ce positionnement que la sensibilité du terrain, risquaient d'engendrer résistances et méfiance. Nous avons donc choisi et justifié le recours à une méthode mixte selon un design parallèle :

- La phase quantitative : un questionnaire mesurant la fréquence de l'exposition des élues à différents comportements ou agressions sexistes et comportant 20 questions en ligne a été envoyé par email à 183 élues directes de tous les parlements du pays. Nous avons reçu 55 réponses, soit un taux de réponse satisfaisant (30%), mais avons dû noter une insuffisante représentation flamande, qui peut s'expliquer tant par la barrière de la langue (questionnaire en français, mais traduit dans le courriel d'accompagnement) que par certaines résistances politiques à la question du genre, peut être plus inscrites du côté de certains partis flamands de la précédente majorité (N-VA).

Les conclusions de la phase quantitative révèlent que le sexisme est prégnant dans l'univers politique belge et se manifeste à haute fréquence par des comportements mesurables. Ainsi, 72% des élues interrogées révèlent avoir été victimes de propos grossiers ou misogynes sur leur apparence physique ou vestimentaire. Les blagues sexistes détiennent le record : 77% des élues en ont entendu au moins une fois ou souvent dans leur carrière. On observe également une courante sexualisation de la femme politique, un phénomène de stigmatisation par le psychique, les émotions, ou un renvoi de l'élue aux rôles stéréotypés liés au genre.

Le harcèlement sexuel est moins fréquent, mais on note une différence nette entre celui vécu pendant le mandat parlementaire (18%) et celui subi à un autre moment de la vie politique de l'élue (34%).

A relever également, la fréquente diffusion de rumeurs, le paternalisme et le sexisme bienveillant, mais aussi, les menaces et agressions (30%).

Néanmoins, le sexisme reste tabou pour la

moitié des répondantes : 52% des participantes estiment qu'elles n'osent pas en parler librement. Certaines d'entre elles invoquent des raisons comme la peur de nuire à l'image d'un parti, de faire l'objet de moqueries, ou la volonté de ne pas montrer de faiblesse.

- La phase qualitative : 12 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Huit avec des élues ou ex-élues, quatre avec des collaboratrices.

Les entretiens révèlent plus en profondeur les mécanismes en action : le sexisme agit en politique, espace public associé au masculin, comme un processus de domination. Ces

comportements sont à mettre en contexte à la lumière du concept de patriarcat développé par Christine Delphy, ou encore de contrat sexuel, de la philosophe américaine Carole Pateman, fondé sur la hiérarchie entre les sexes. Les élues comme les « subalternes » sont renvoyées aux stéréotypes de genre liés à l'émotivité. L'humour sexiste qu'elles subissent véhicule et perpétue ces rapports de pouvoir. Il entretient le dénigrement de la femme en renforçant la cohésion d'un corps social dominé par les hommes.

Plus encore que les élues, les femmes travaillant au service d'un homme politique comme porte-parole ou attachée de presse sont à la merci, au mieux, d'un paternalisme bienveillant, au pire, de harcèlement sexuel, comme le révèle l'un des entretiens.

Mais le pouvoir au plus haut niveau exonère-t-il du sexisme, comme nous le posions dans notre hypothèse de départ ? Certainement pas. Ainsi, Zakia Khattabi, présidente d'Ecolo au moment de l'entretien, fait part d'un cas accru de combinaison d'oppressions typiquement intersectionnelle : lorsqu'elle n'est pas ramenée à sa condition de femme, elle l'est à celle de musulmane, malgré son absence d'identification publique religieuse.

En conclusion, il n'y a pas d'immunité contre le sexisme en politique. Mais plus la femme se situe dans un lien hiérarchique, plus elle est subalterne sur ce terrain, plus elle est exposée et isolée.

ANNEXE 3

Résumé du travail de Bénédicte Fontaine

En mettant en discussion l'ouvrage *Ces corps qui comptent* de Judith Butler avec des auteurs clefs des sciences humaines (Bourdieu, Laplantine, Douglas, Goffman), ce mémoire posera les bases nécessaires pour pouvoir mener une recherche sur les dominants et plus précisément sur le corps des dominants comme marqueur de leur place dans l'espace public et dans l'espace social. En s'appuyant sur les épistémologies féministes, et plus particulièrement sur les thèses de Judith Butler, il s'agira ici de convaincre de la nécessité impérieuse de porter le regard vers le haut et de questionner l'occupation de la place dominante et la construction de la norme, en tant qu'elle est aussi et surtout incarnée. Ainsi, c'est en incorporant la norme que les corps deviennent intelligibles au sein de l'espace public et de l'espace social et cette matérialisation crée simultanément, dans le même geste, un domaine de l'abject, de corps illégitimes au sein des mêmes espaces.

Mais comment parler du corps? Comment le circonscrire en un objet d'étude compréhensible sans faire le deuil de sa richesse? Comment enfin sortir de la neutralité ceux qui occupent les places dominantes au sein des différentes hiérarchies sociales - la race, la classe, le genre...?

ANNEXE 4

Résumé du travail de Lauraline Michel

Le parcours migratoire des exilé.e.s qui tentent de trouver en Europe un avenir meilleur est toujours plus périlleux, long et dangereux. Des êtres humains quittent tous les jours leur réalité car ils se retrouvent sans autre choix. Face à cela, les politiques restrictives mises en place par les pays européens sont inopérantes et ont pour conséquence de rendre ce périple encore plus précaire et d'accroître les vulnérabilités des migrant.e.s.

Bien qu'il y ait des risques de violences extrêmes pour tous.tes les migrant.e.s, il est primordial d'observer plus précisément ce phénomène migratoire en mobilisant une analyse de genre. Prendre en compte cette perspective permet non seulement de souligner les situations inégales dans lesquelles se retrouvent les femmes qui décident de migrer mais révèle également les différents types de violences auxquelles elles sont spécifiquement confrontées. Ce mémoire est divisé en plusieurs parties.

En premier lieu, une présentation de certains concepts est proposée (genre, violence de genre). Ensuite, certaines clés théoriques seront développées afin de questionner les facteurs qui accentuent et perpétuent les violences de genre.

La deuxième partie de ce travail s'attache à décrire le projet " De femmes sans voix à une vie de choix" mis en place au sein du Centre d'accueil Croix-Rouge pour demandeur.euse.s d'asile « Pierre bleue » situé à Yvoir. Ce centre se présente comme un « laboratoire » portant un projet spécifique qui cible les violences de genre et développe plus généralement une approche sensible au genre dans l'organisation de l'accueil.

L'objectif de cette seconde partie sera dès lors de questionner les méthodes d'interventions utilisées à Pierre bleue, à savoir la méthodologie de l'empowerment ainsi que des outils empruntés à l'intervention féministe, afin de palier aux effets traumatiques liés aux persécutions spécifiques dont ont été victimes les participantes.